

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 14 (1869)  
**Heft:** 22

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

Nº 22.

Lausanne, le 2 Novembre 1869.

XIV<sup>e</sup> Année.

SOMMAIRE. — *Le général Jomini par Sainte-Beuve*, observations du colonel Lecomte.

— Rapport à la section genevoise sur le projet d'organisation militaire suisse.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Rapport sur la transformation des armes à feu portatives en Suisse. — Rapport du comité anglais sur un modèle d'armes de guerre se chargeant par la culasse. (*Fin.*) — Sur l'artillerie actuelle de campagne et sur sa tactique. — Adresse de la réunion d'artillerie d'Olten sur le projet d'organisation militaire suisse.

SUPPLÉMENT EXTRAORDINAIRE. — Coup-d'œil sur les services suisses à l'étranger. (*Fin.*) — Exposé des motifs du projet d'organisation militaire suisse. (*Fin.*)

## LE GÉNÉRAL JOMINI PAR SAINTE-BEUVÉ.

Observations par le colonel Lecomte.

A propos de la campagne de 1806, un des chefs-d'œuvre stratégiques de Napoléon et le plus riche en rapides profits, M. Sainte-Beuve rapporte le curieux dialogue de Mayence, le 28 septembre 1806, au début des opérations, pendant que les deux armées adverses se mesuraient déjà des yeux sur la ligne du Mein et de la Forêt de Thuringe. Il admet l'étonnement de Napoléon s'entendant annoncer par Jomini qu'il le rejoindrait dans quatre jours à Bamberg ; mais il ne sait comment concilier la recommandation de l'empereur à son nouvel aide-de-camp de ne parler de ce départ à personne, *pas même à Berthier*, — avec l'ordre donné à Berthier déjà le 5 septembre (récemment mis au jour dans la correspondance imprimée de Napoléon I<sup>er</sup>), de concentrer l'armée vers Bamberg. Et devant cette difficulté apparente, M. Sainte-Beuve tendrait à croire que Jomini, en rapportant les termes de la susdite conversation, aurait bien pu être secondé par une mémoire un peu *arrangeuse*.

Pour être fort délicatement exprimée et pour ne porter que sur un minime détail, la conjecture a cependant quelque gravité ; si Jomini a *brodé* ici, il peut l'avoir fait ailleurs, et c'est ce que je ne puis admettre. La conjecture émise ne me semble pas avoir sa raison d'être, ni la prétendue preuve qui l'étaie pouvoir être acceptée comme telle. Il n'y a pas de contradiction, selon moi, entre l'ordre du 5 septembre et la recommandation du 28 septembre.

Le premier, en effet, s'applique aux forces qui, cantonnées en Bavière, en Franconie et vers Mayence, ne pouvaient guère, pour se réunir contre un ennemi venant de la Prusse, se concentrer ailleurs qu'aux environs de Bamberg dans la plupart des hypothèses raisonnables.

La seconde ne concerne que la personne de l'empereur, que le grand quartier-général, ce qui était beaucoup, il est vrai, et même tout aux moments décisifs ; mais ce quartier-général n'était point forcément lié aux mouvements préalables ordonnés alors, et il ne pouvait absolument pas être déterminé un mois à l'avance, dans de telles circonstances et tout près de l'ennemi.

C'est si vrai que dans ce même ordre impérial du 5 septembre, ainsi que dans plusieurs autres qui suivirent, datés de St-Cloud et envoyés à Berthier en Bavière, Napoléon demanda une foule de renseignements indispensables à l'élaboration de ses projets. En attendant, Bamberg n'était indiqué que comme un point de concentration purement éventuel et préparatoire. A ce moment, 5 septembre, l'empereur n'avait guère que des vues très-vagues, des désirs ardents peut-être, mais très-conditionnels, plutôt que des plans de ce qu'il pourrait effectuer, quoique